



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ETABLISSEMENT VAUDOIS D'ACCUEIL DES MIGRANTS

Le Conseil d'Etat nomme Erich Dürst à la tête de l'EVAM

Le Conseil d'Etat a désigné Erich Dürst à la direction de l'EVAM. Actuellement responsable de la division asile du Service de la population, il entrera en fonction le 1er juillet 2012. Ancien délégué du CICR, M. Dürst dispose d'une longue expérience dans le domaine de la migration. Il remplacera Pierre Imhof qui a été nommé chef de projet du programme « Métamorphose » à la ville de Lausanne.

Le Conseil d'Etat a désigné Erich Dürst, 49 ans, à la direction de l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM).

Diplômé en histoire de l'Université de Zürich et de l'Ecole des hautes études en sciences sociales de Paris, M. Dürst devient délégué du Comité international de la Croix-Rouge, d'abord sur le terrain de 1990 à 1996, puis au siège du CICR à Genève. En 2000, il entre au Service de la population où il prend la tête de la division asile. Parfaitement au fait des problématiques liées à la migration, il entretient à ce poste des relations étroites avec l'EVAM depuis de nombreuses années.

Le Conseil d'Etat, convaincu que sa solide expérience dans le domaine de la migration et de l'asile, ainsi que ses compétences et sa rigueur professionnelles seront des atouts précieux dans l'accomplissement de sa mission, l'a choisi à l'issue d'une procédure complète de sélection.

Le 1er juillet 2012, il remplacera, Michel Pellet qui assure l'intérim à la tête de l'établissement depuis le départ en avril de Pierre Imhof, chargé désormais par la Ville de Lausanne du projet d'urbanisme « Métamorphose ». Le Conseil d'Etat tient à cette occasion à remercier M. Pellet d'avoir assuré la continuité à la direction durant la période transitoire qui s'achèvera à la fin du mois et à saluer le travail considérable accompli entre 2004 et 2012 par Pierre Imhof, qui a réorganisé la FAREAS puis assuré le succès de la mise sur pied de l'EVAM. Il lui exprime ici toute sa gratitude.

L'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) a remplacé en 2008 la

Fondation vaudoise d'accueil des requérants d'asile (FAREAS). Conformément à la loi sur l'aide aux requérants d'asile et à certaines catégories d'étrangers de 2006, sa mission est d'assurer l'encadrement, l'hébergement et l'assistance des requérants d'asile en procédure et des personnes au bénéfice d'une admission provisoire et de gérer l'aide d'urgence destinée aux migrants sans statut et sans ressources.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 08 juin 2012

DEC, Philippe Leuba, conseiller d'Etat, 021 316 60 10 Erich Dürst, responsable de la division asile du Service de la population, directeur de l'EVAM dès le 1er juillet 2012, 021 316 46 21 et 079 856 05 90

[Photo_Erich_Durst](#)